



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION SECTEUR INTERNATIONAL

Depuis la dernière conférence européenne, sur le slogan « changer l'Europe ensemble », UNI a influé pour une nouvelle direction à l'Europe, à s'écarter des politiques d'austérité et des politiques antisyndicales. L'objectif primordial doit être de promouvoir une Europe sociale et juste.

FO COM, pleinement présent dans les secteurs Poste et Logistique, ICTS (Information, communication, technologies et services) et les groupes Femmes, Jeunes et Cadres, privilégie la pertinence parmi les nombreuses sollicitations européennes et mondiales.

Quatre axes ont été retenus : améliorer la qualité des emplois, accentuer le pouvoir de négociation face à l'Union Européenne et face aux employeurs ainsi que de renforcer le pouvoir des syndicats.

Tout en partageant les orientations confédérales, FO COM agit pour faire respecter les droits des travailleurs en s'appuyant sur les conventions de l'OIT et en intervenant auprès des instances européennes, des régulateurs, etc.

Après la signature de l'accord Géopost et de l'accord santé à Orange, FO COM continue son engagement progressiste au travers des accords dans les multinationales afin d'obliger ces dernières à respecter les droits et la santé de ses salariés.

Face à l'arrivée de la sphère 4.0, FO COM agit pour borner le numérique, dimensionner les charges de travail, principaux facteurs générant mal-être au travail, burnout, etc.

Le Congrès mandate le secteur international pour continuer sa dynamique sur les secteurs suivants : cadres, femmes, jeunes, ICTS, Poste et Logistique.

Le Congrès rappelle la nécessité de soutenir le secteur international et de participer aux actions engagées par l'UNI (pétitions, manifestations, etc.) aux côtés des autres fédérations FO adhérentes à l'UNI et dans le prolongement de l'action confédérale.

SECTEUR POSTE ET LOGISTIQUE

Le Congrès appelle le secteur international à la vigilance afin que le projet de quatrième directive postale européenne n'altère pas la troisième directive qui préserve la distribution du courrier sur 6 jours. FO COM continuera de défendre les missions de service public pour garantir l'emploi et des services de qualité.

Le Congrès soutient toute initiative visant à préserver notre secteur d'activités face aux pressions européennes et aux nouveaux pseudos opérateurs (Amazon, etc.). Il encourage à développer les alliances syndicales comme celles réalisées au sein de Géopost et d'Amazon.

Le Congrès invite ses délégués à revendiquer et défendre notre politique dans le Comité de Dialogue Social Postal Européen.

Le Congrès réitère la nécessité de mettre en place des accords mondiaux au sein de nos multinationales et d'exiger des commissions de suivi.

SECTEUR ICTS

Dans le cadre de ses activités, FO COM travaille sur les emplois numériques, l'organisation des travailleurs en centre d'appel et nous apportons également notre expertise sur certains sujets comme la digitalisation, l'impact de l'intelligence artificielle ou l'utilisation du Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Congrès se félicite de l'obtention de l'accord Santé au sein d'Orange, soutient ses mandants en confortant sa présence au sein de l'Alliance à Orange et en maintenant sa position de refuser l'entrée de nouveaux acteurs syndicaux dans le contexte actuel.

Le Congrès invite ses délégués à promouvoir le deuxième accord mondial signé à Orange condamnant toute forme de harcèlement et de violence à l'égard des femmes.

SECTEUR CADRES

L'impact du numérique (sphère 4.0) ainsi que les nombreux changements structurels, mis en avant lors de nombreuses conférences et ateliers, impactent fortement les cadres et ingénieurs.

Le Congrès se félicite des nombreuses actions de FO COM dont son travail sur l'impact de la digitalisation reconnu à Madrid en 2016. Le Congrès salue également les prises de position défendues et le lobbying pour obtenir et défendre le statut de lanceur d'alerte.

Le Congrès revendique toutes les mesures nécessaires visant à défendre le droit à la déconnexion, l'équilibre vie privée-vie professionnelle, la reconnaissance du burn out comme maladie professionnelle.

Le Congrès soutient les mandants FO COM pour l'obtention d'accords mondiaux sur les axes précédemment cités.

Le Congrès exige pour les cadres les thèmes suivants des prochains travaux et conférences : les compétences pour le nouveau monde du travail (formation tout au long de la vie), la syndicalisation des cadres, l'équilibre vie privée-vie professionnelle et le droit à la déconnexion.

SECTEUR JEUNES

Dans le cadre de sa vice-présidence européenne, FO COM a pleinement mis en avant la précarité des jeunes dans le monde du travail comme la nécessité de leur intégration dans les syndicats.

Le Congrès donne mandat à ses représentants de continuer à défendre le statut des jeunes dans les entreprises en leur obtenant des emplois et salaires décents, formations et évolutions de carrière.

Ces revendications sont d'autant plus importantes puisque de nombreux emplois, destinés à la jeunesse, n'ont pas encore été créés.

SECTEUR FEMMES

Le Congrès se félicite de l'action visant à condamner toutes les formes de discrimination et de violences, actions concrétisées par des campagnes et des films.

Comme les jeunes, les femmes ne peuvent être placardisées et doivent pouvoir disposer librement d'un accès au savoir, à l'emploi et aux responsabilités.

XXIIIème Congrès National FO COM

À Marseille, le 13 juin 2019, adoptée à la majorité moins 4 abstentions et 1 contre.